

La qualification et les expériences professionnelles constituent un atout essentiel pour la réussite de l'entreprise. Elles permettent de relever les défis de l'agriculture dans le contexte européen, mondial. Le stage en entreprise complète les connaissances des candidats.

### Un stage personnalisé

En fonction de ses expériences, de ses goûts et de son projet professionnel, le candidat en parcours à l'installation participera activement :

- aux choix de l'entreprise para-agricole qui l'accueillera,
- à la définition des objectifs de ce stage.

### Un stage en entreprise, pour quoi faire ?

Ce stage, en lien avec une des productions de la future exploitation, enrichit le candidat d'une expérience technique et économique.

Dans ce contexte, il pourra, en situation réelle, par l'observation et l'analyse des éléments constitutifs :

- appréhender les points clés de conduite et de maîtrise de l'atelier ou activité ;
- confirmer et renforcer ses connaissances ;
- découvrir d'autres exploitations ;
- tisser des liens avec un technicien, une entreprise du secteur para-agricole.

### Un stage en entreprise, comment le mettre en œuvre ?

Les stages en entreprise ont une durée minimale d'une semaine, soit 5 jours de présence, et une durée maximale de 1 mois. Il s'effectue dans une entreprise du para-agricole (contrôle laitier, groupement de producteurs, coopérative, négociant, vétérinaire...) sélectionnée pour son expérience, sa capacité à transmettre son métier.

Le stage peut s'effectuer sur une ou plusieurs périodes, en fonction de la durée et des objectifs retenus.

Lors de l'élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé, les coordonnées du conseiller en charge du stage en entreprise seront fournies. Il a pour mission de :

- choisir l'entreprise avec le candidat ;
- rédiger les conventions de stage ;
- indiquer les démarches à faire ainsi que les pièces à fournir ;
- répondre aux questions concernant ce stage ;
- mettre en place un suivi du stage ainsi que son évaluation.

### Contacts :

Calvados : 02 31 70 25 37

Eure : 02 32 28 73 84

Manche : 02 33 06 46 99

Orne : 02 33 31 49 05

Seine-Maritime : 02 35 12 50 90